

Contrats de partage de production pétrolière entre notre pays et Total

La société française s'engage à mettre sa technologie au service de l'exploration pétrolière dans le bassin de Taoudenni

Deux contrats de partage de production pétrolière entre notre pays et la société française Total ont été signés jeudi à Nouakchott.

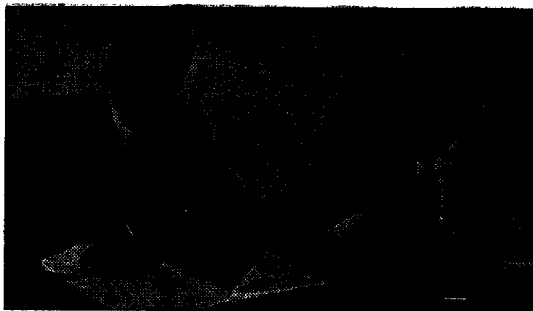
Les deux contrats ont été signés par M. Zeidane Ould Hmeida, ministre des Mines et de l'Industrie et le président de la société Total-Mauritanie pour la prospection et la production pétrolière, M. Jean Philippe Magnan. La cérémonie de signature s'est déroulée en présence de l'ambassadeur de France en Mauritanie, du secrétaire général du ministère des Mines et de l'Industrie et d'autres responsables du secteur.

Au terme de la cérémonie, le président de la société Total Mauritanie a indiqué dans une déclaration à l'AMI que la signature des deux contrats est une chose importante à double titre.

En effet, a-t-il dit, elle prouve la confiance accordée à Total dans le domaine de l'exploration pétrolière en Mauritanie.

Ensuite, a-t-il noté, elle permet à la société Total de mettre ses moyens, ses techniques et sa technologie au service de l'exploration pétrolière dans le bassin de Taoudenni. Il a, dans ce cadre, affirmé que sa société s'engage à mettre sur le terrain ses meilleures équipes pour la réalisation de cette exploration dans de bonnes conditions.

Le président de la société Total a précisé que le bassin de Taoudenni est très grand et a été peu exploré ce qui nécessitera beaucoup d'efforts en



matière d'exploration. Il a en outre indiqué que l'accord est d'une durée de trois ans renouvelables deux fois et ce avant de préciser que les études au niveau du bassin seront entamées dès le mois de février prochain. En cas de découverte du pétrole, un permis d'exploitation de 25 ans, renouvelable deux fois, d'une durée de dix ans chacune sera accordé à la société.